BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 662

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

812 619 484 RCS Grenoble.
VERTIC INTERNATIONAL.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 691, Chemin Des Fontaines, 38190 Bernin.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET DE FUSION DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 017 000 € SIEGE SOCIAL : APT (84400), LIEUDIT LA PEYROLIERE 483 832 531 RCS AVIGNON _____ VERTIC INTERNATIONAL SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100 000 € SIEGE SOCIAL : BERNIN (38190), 691 CHEMIN DES FONTAINES 812 619 484 RCS GRENOBLE Aux termes d'un projet de traité de fusion en date à Apt du 2 novembre 2020 déposé au nom de la société DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING au greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon le 6 novembre 2020 et au nom de la société VERTIC INTERNATIONAL au greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble le 9 novembre 2020, il résulte que la société DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING se propose d'absorber, à titre de fusion, la société VERTIC INTERNATIONAL, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 127 998 € contre la prise en charge de son passif évalué à 17 731 €, tels qu'ils ressortent de la situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2020 de la société VERTIC INTERNATIONAL. La société DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING étant propriétaire de la totalité du capital de la société VERTIC INTERNATIONAL depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING contre des actions de la société VERTIC INTERNATIONAL en sorte que la société DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption. Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis..